

Dossier N°

**Demande de foncier agricole
En vue de l'extension d'une exploitation**

N° SIRET / / / / / / / / / / / / / / / /

Bail emphytéotique Cession onéreuse Concession (jusqu'à 5 ha pour exercer
la profession d'agriculteur à titre principal;
art. R170-33 du code du domaine de l'Etat)

Surface demandéeha

Commune : Lieu-dit :

Le cas échéant numéro cadastral de la parcelle demandée :

S'agit-il d'une régularisation d'occupation sans titre ? Oui Non

Si oui, depuis quelle année ? /... /... /... /... /

Distance entre la parcelle demandée et le siège de l'exploitation :km

Informations relatives au demandeur

NOM : Prénom : Date de naissance/...../.....

Lieu de naissance : Nationalité :

Situation familiale: Célibataire Marié(e) Concubinage Veuf(ve) Divorcé(e)

Adresse où vous joindre : n° : Rue ou lieu dit :

N° de boîte postale : Code postale : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone mobile : FAX :

Adresse mail :

Statut actuel : Chef d'exploitation Aide familial Conjoint(e) d'exploitant Salarié agricole

Salarié non agricole Demandeur d'emploi Fils ou fille d'agriculteur en activité Etudiant(e)

Autre à préciser :

Formation :

- agricole, nature :

- non agricole, nature :

- en cours, nature :

Expérience professionnelle :

Inscription à l'AMEXA : Non Exclusif Principal Secondaire

Etes vous adhérent à une structure agricole ? Oui Non

Si oui, précisez :

Informations relatives à votre conjoint

NOM : Prénom : Date de naissance : /...../...../...../

A t'il une exploitation ? Oui Non Si oui, quelle en est la superficie ? : ha

A t'il une autre profession ? Oui Non Si oui, laquelle ?

Informations relatives à vos enfants

Enfants 1 2 3 4 5 6
Nombre d'enfants /___/ Année de naissance : /___/___/___/___/___/___/

Orientation professionnelle des enfants de + de 16 ans :

Informations relatives à l'exploitation dont dispose le demandeur

qui permettront d'établir si vous êtes soumis au contrôle des structures et à une autorisation préalable (cf. documents joints).

Parcelle 1 Parcelle 2 Parcelle 3
Commune : /___/___/___/___/___/___/

Références cadastrales /___/___/___/___/___/___/

Superficie totale /___/___/___/ ha /___/___/ a /___/___/___/ ha /___/___/ a /___/___/___/ ha /___/___/ a

Superficie exploitée /___/___/___/ ha /___/___/ a /___/___/___/ ha /___/___/ a /___/___/___/ ha /___/___/ a

Superficie non exploitée/___/___/___/ ha /___/___/ a /___/___/___/ ha /___/___/ a /___/___/___/ ha /___/___/ a

Mode de faire-valoir (cochez une case ci-dessous par parcelle)

Propriété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bail emphytéotique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concession	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Occupation sans titre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de l'acte /___/___/___/ /___/___/___/ /___/___/___/

Occupation du sol

Nature des cultures	Surfaces
1) _____	/___/___/___/ ha /___/ a
2) _____	/___/___/___/ ha /___/ a
3) _____	/___/___/___/ ha /___/ a
4) _____	/___/___/___/ ha /___/ a
5) _____	/___/___/___/ ha /___/ a
6) _____	/___/___/___/ ha /___/ a

Elevage

Nature de l'élevage	nombre de bêtes
1) _____	/___/___/
2) _____	/___/___/
3) _____	/___/___/
4) _____	/___/___/
5) _____	/___/___/
6) _____	/___/___/

Autres activités (citez et décrivez brièvement)

.....
.....
.....

Nombre de membres de la famille travaillant avec le demandeur /___/___/

Nombre de salariés non familiaux occupant un emploi permanent /___/___/

Informations relatives au projet sur le terrain demandé

qui permettront d'établir si vous êtes soumis au contrôle des structures et à une autorisation préalable (cf. documents joints).

Production envisagées

Occupation du sol (surface Agricole Utilisée TOTALE par production)

Nature des cultures	Surfaces
1) _____	/ / / / / ha / / / a
2) _____	/ / / / / ha / / / a
3) _____	/ / / / / ha / / / a
4) _____	/ / / / / ha / / / a
5) _____	/ / / / / ha / / / a

Elevage

Nature de l'élevage	nombre de bêtes
1) _____	/ / / /
2) _____	/ / / /
3) _____	/ / / /
4) _____	/ / / /
5) _____	/ / / /

Envisagez-vous d'autres ateliers complémentaires (transformation, agrotourisme,) ?

OUI

NON

Si OUI, lesquels :

1) _____
2) _____
3) _____

Comment envisagez-vous la commercialisation de votre production ?

	Production végétale					Production animale				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Vente directe	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Coopérative	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Grossiste	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%

Quels investissements prévoyez-vous ?

Nature (aménagement, construction, matériel, etc...)	Montant (en €)
1) _____	
2) _____	
3) _____	
4) _____	
5) _____	

Quels financements envisagez vous pour vos investissements ?

Source	Montant (en €)
Apport personnel	
Apports extérieurs (précisez) :	
1) _____	
2) _____	
3) _____	

Avez vous l'intention de construire sur la parcelle demandée

OUI

NON

Bâtiment d'exploitation (hangar, étable, atelier, ...)

Résidence principale

Carbet Autres

Engagement du demandeur de bail, de concession

Je, soussigné,, m'engage à : exercer la profession d'agriculteur et à exploiter personnellement la parcelle reçue à bail ou concédée en application de l'article R.170-33 ; m'acquitter de l'ensemble de mes obligations et à respecter toutes les dispositions réglementaires auxquelles est soumis le projet.

Fait à Cayenne, le

Signature du demandeur

Il est souhaitable de présenter votre demande de foncier à la Chambre d'Agriculture dont le président, en vertu de l'article n°170-36 du code du domaine de l'Etat, est membre de la Commission d'Attribution Foncière.

CET IMPRIME EST A FOURNIR EN 2 EXEMPLAIRES

+

Pièces obligatoires à joindre en 2 exemplaires

- Plan de situation sur la copie d'une carte IGN au 1/25000 permettant de localiser le terrain demandé
- Un extrait cadastral si le terrain est situé en Zone cadastrée ou un plan de masse sur la copie d'une carte IGN au 1/25000 pour les Zones Non Cadastrees (ZNC)

Pièces obligatoires à joindre en 1 exemplaire

- Photocopie d'une pièce d'identité ou, si vous n'êtes pas de nationalité française ou d'un pays membre de la communauté européenne, d'une photocopie de votre carte de résident en cours de validité
- Photocopie de votre carte d'affiliation à une mutuelle agricole
- Photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu
- Etude technico-économique, prenant en compte les aspects environnementaux, relative au projet de l'exploitation, comprenant la liste des moyens nécessaires à sa mise en œuvre et un programme de mise en valeur pour les 5 premières années
- Demande d'autorisation préalable au titre du contrôle des structures

Pièce obligatoire à joindre en 1 exemplaire si vous n'avez pas le N° SIRET

- Photocopie du récépissé de dépôt de dossier de création d'entreprise au centre de formalités des entreprises de la Chambre d'Agriculture

Pièce à joindre éventuellement en 1 exemplaire

- Photocopie du diplôme agricole

Dossier N°

Demande de foncier agricole En vue de créer une exploitation

- Bail emphytéotique Cession onéreuse Concession (jusqu'à 5 ha pour exercer la profession d'agriculteur à titre principal ; art. R170-33 du code du domaine de l'Etat

Surface demandée :ha
Commune : Lieu-dit :
Le cas échéant numéro cadastral de la parcelle demandée :
S'agit-il d'une régularisation d'occupation sans titre ? Oui Non
Si oui, depuis quelle année ? / / / / /

Informations relatives au demandeur

NOM : Prénom : Date de naissance /...../...../.....
Lieu de naissance : Nationalité :
Situation familiale: Célibataire Marié(e) Concubinage Veuf(ve) Divorcé(e)
Adresse où vous joindre : n° : Rue ou lieu dit :
N° de boîte postale : Code postale : Commune :
Téléphone fixe : Téléphone mobile : FAX :
Adresse mail :

Statut actuel : Chef d'exploitation Aide familial(e) Conjoint(e) d'exploitant Salarié(e) agricole
 Salarié(e) non agricole Demandeur d'emploi Fils ou fille d'agriculteur en activité
 Étudiant(e) Autre à préciser :

Formation

- agricole, nature :
- non agricole, nature :
- en cours, nature :

Expérience professionnelle :

Inscription à l'AMEXA : Non Exclusif Principal Secondaire

Etes vous adhérent à une structure agricole ? Oui Non
Si oui, précisez :

Informations relatives à votre conjoint

NOM : Prénom : Date de naissance : /...../...../.....
A t'il une exploitation ? Oui Non Si oui, quelle en est la superficie ? : ha
A t'il une autre profession ? Oui Non Si oui, laquelle ?

Informations relatives à vos enfants

Enfants 1 2 3 4 5 6
Nombre d'enfants / ___ / Année de naissance : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

Orientation professionnelle des enfants de + de 16 ans :

Informations relatives au projet sur le terrain demandé

qui permettront d'établir si vous êtes soumis au contrôle des structures et à une autorisation préalable (cf. documents joints).

Productions envisagées

- Occupation du sol (Surface Agricole Utilisée TOTALE par production)

Nature des cultures	Surfaces
1) _____	/ / / / ha / / / a
2) _____	/ / / / ha / / / a
3) _____	/ / / / ha / / / a
4) _____	/ / / / ha / / / a
5) _____	/ / / / ha / / / a
6) _____	/ / / / ha / / / a

- Elevage (nombre de bêtes en régime de croisière)

Nature de l'élevage	nombre de bêtes
1) _____	/ / / /
2) _____	/ / / /
3) _____	/ / / /
4) _____	/ / / /
5) _____	/ / / /
6) _____	/ / / /

Envisagez-vous d'autres ateliers complémentaires (transformation, agrotourisme,) ?

OUI NON Si OUI, lesquels :

1) _____
2) _____
3) _____

Comment envisagez-vous la commercialisation de votre production ?

	Production végétale						Production animale					
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
Vente directe	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Coopérative	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Grossiste	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%

Quels investissements prévoyez-vous ?

Nature (aménagement, construction, matériel, etc...)	Montant (en €)
1) _____	
2) _____	
3) _____	
4) _____	
5) _____	
6) _____	

Engagement du demandeur de bail emphytéotique ou de concession

Je, soussigné,, m'engage à : exercer la profession d'agriculteur et à exploiter personnellement la parcelle reçue à bail ou concédée en application de l'article R.170-33 ; m'acquitter de l'ensemble de mes obligations et à respecter toutes les dispositions réglementaires auxquelles est soumis le projet.

Fait à Cayenne, le

Signature du demandeur

CET IMPRIME EST A FOURNIR EN 2 EXEMPLAIRES

+

Pièces obligatoires à joindre en 2 exemplaires

- Plan de situation sur la copie d'une carte IGN au 1/25000 permettant de localiser le terrain demandé
- Un extrait cadastral si le terrain est situé en Zone Cadastree ou un plan de masse sur la copie d'une carte IGN au 1/25000 pour les Zones Non Cadastrees (ZNC)

Pièces obligatoires à joindre en 1 exemplaire

- Photocopie d'une pièce d'identité ou, si vous n'êtes pas de nationalité française ou d'un pays membre de la communauté européenne, d'une photocopie de votre carte de résident en cours de validité
- Photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu
- Etude technico-économique, prenant en compte les aspects environnementaux, relative au projet de l'exploitation, comprenant la liste des moyens nécessaires à sa mise en œuvre et un programme de mise en valeur pour les 5 premières années
- Demande d'autorisation préalable au titre du contrôle des structures

Pièces à joindre éventuellement en 1 exemplaire (un plus pour votre dossier)

Photocopie du diplôme agricole et/ou de votre carte d'affiliation à une mutuelle agricole et /ou de la carte d'affiliation de vos parents s'ils sont agriculteurs en activité.

Quels financements envisagez vous pour vos investissements ?

Source	Montant (en €)
Apport personnel	
Apports extérieurs (précisez) :	
1)	
2)	
3)	

Avez vous l'intention de construire sur la parcelle demandée Oui Non

Bâtiment d'exploitation (hangar, étable, atelier, ...) Résidence principale Carbet Autres

Il est souhaitable de présenter votre demande de foncier à la Chambre d'Agriculture dont le président , en vertu de l'article n°170-36 du code du domaine de l'Etat, est membre de la Commission d'Attribution Foncière.

Pour une information relative aux aides à l'installation

**Contactez la Délégation Régionale
du Centre National pour l'Aménagement
des Structures des Exploitations Agricoles**

à CAYENNE



Délégation Régionale de Guyane
65 bis, rue Christophe Colomb
97300 CAYENNE
Tél. : 05 94 28 28 90
Fax : 05 94 31 90 09

à SAINT LAURENT DU MARONI

un agent du CNASEA peut vous recevoir
dans les locaux du Service de l'Ouest Guyanais de la DAF
les premiers lundi et mardi de chaque mois

Prenez rendez-vous au 05 94 34 74 00

DEMANDE DE L'AUTORISATION PREALABLE

Objet : installation ,
agrandissement ,
réunion d'exploitation ,
autres .

Monsieur le Préfet de la Région Guyane
BP 7008
Rue Fiedmond
97307 Cayenne Cedex.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une autorisation préalable pour affaire citée en objet.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier complet de demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

A.....le.....

Signature

Contrôle des structures et autorisation préalable à l'installation ou à l'agrandissement

L'objectif du contrôle des structures est de favoriser l'installation d'agriculteurs, de permettre le confortement d'exploitations de dimensions insuffisantes, d'empêcher le démembrement d'exploitations viables. Le contrôle des structures est régi par les articles L 331-1 à L 331-11 et R 331-1 à R331-7 du code rural.

Sont soumises à autorisation préalable les opérations suivantes :

Toutes les demandes d'installation et d'agrandissement d'exploitation (y compris celles résultant de mouvements d'associés) déposées à titre individuel ou par une société lorsque les surfaces exploitées après la demande sont supérieures au seuil fixé par le schéma départemental des structures.

Toutes les installations ou agrandissements quelle que soit la surface exploitée si :

- la conséquence est la suppression d'une exploitation agricole dont la surface exploitée est supérieure au seuil fixé par le schéma départemental des structures ou de ramener la superficie d'une exploitation en deçà de ce seuil ;
- elle prive une exploitation agricole d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement, sauf s'il est reconstruit ou remplacé ;
- le demandeur individuel, ne remplit pas les conditions de capacité ou d'expérience professionnelle ou est en âge de bénéficier d'un avantage de vieillesse agricole ;
- la société ne comporte pas de membre ayant la qualité d'exploitant ou si l'un des membres ayant la qualité d'exploitant n'a pas la capacité ou l'expérience professionnelle requise ;
- le demandeur pluriactif dont les revenus extra-agricoles du foyer fiscal excèdent 3.120 fois le montant horaire du SMIC ;
- la ou les parcelles objet de la demande sont situées à plus de 10 kilomètres du siège de l'exploitation ;
- les ateliers de production hors sol dépassent un seuil de production fixé par décret.

Si la demande d'autorisation est relative à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitations et porte sur une surface supérieure à la moitié de l'unité de référence, le service chargé de l'instruction fait procéder à une publicité par affichage à la mairie des communes où sont situés les biens qui font l'objet de la demande. Cette publicité porte sur la localisation des biens et leur superficie, ainsi que sur l'identité des propriétaires ou de leurs mandataires. Art. R331-4.

Lorsque des candidatures concurrentes ont été enregistrées sur tout ou partie des biens qui font l'objet de la demande, l'ensemble des dossiers portant sur ces biens est soumis à l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) instituée aux articles R. 313-1 et suivants du code rural. Les candidats, les propriétaires et les preneurs en place sont informés par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé de la date d'examen par la (CDOA) des dossiers les concernant.

Note : l'autorisation préalable au titre du contrôle des structures n'autorise pas à occuper et travailler la parcelle. En effet, il s'agit d'une des pièces nécessaires à l'obtention du titre foncier.

CODE RURAL

Article L331-2

*(Loi n° 93-934 du 22 juillet 1993 annexe Journal Officiel du 23 juillet 1993)
(Loi n° 95-95 du 1 février 1995 art. 11, art. 13, art. 33 I Journal Officiel du 2 février 1995)
(Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 art. 22 Journal Officiel du 10 juillet 1999)
(Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 art. 27 II Journal Officiel du 24 février 2005)
(Loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 art. 14 II Journal Officiel du 6 janvier 2006)*

I. - Sont soumises à autorisation préalable les opérations suivantes :

1° Les installations, les agrandissements ou les réunions d'exploitations agricoles au bénéfice d'une exploitation agricole mise en valeur par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, lorsque la surface totale qu'il est envisagé de mettre en valeur excède le seuil fixé par le schéma directeur départemental des structures.

Ce seuil est compris entre une et deux fois l'unité de référence définie à l'article L. 312-5.

La constitution d'une société n'est toutefois pas soumise à autorisation préalable, lorsqu'elle résulte de la transformation sans autre modification d'une exploitation individuelle détenue par une personne physique qui en devient associé exploitant ou lorsqu'elle résulte de l'apport d'exploitations individuelles détenues par deux époux qui en deviennent les associés ;

2° Quelle que soit la superficie en cause, les installations, les agrandissements ou les réunions d'exploitations agricoles ayant pour conséquence :

a) De supprimer une exploitation agricole dont la superficie excède un seuil fixé par le schéma directeur départemental des structures et compris entre le tiers et une fois l'unité de référence définie à l'article L. 312-5, ou de ramener la superficie d'une exploitation en deçà de ce seuil ;

b) De priver une exploitation agricole d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement, sauf s'il est reconstruit ou remplacé ;

3° Quelle que soit la superficie en cause, les installations, les agrandissements ou les réunions d'exploitations agricoles au bénéfice d'une exploitation agricole :

a) Dont l'un des membres ayant la qualité d'exploitant ne remplit pas les conditions de capacité ou d'expérience professionnelle ou a atteint l'âge requis pour bénéficier d'un avantage de vieillesse agricole ;

b) Ne comportant pas de membre ayant la qualité d'exploitant.

Il en est de même pour les exploitants pluriactifs remplissant les conditions de capacité ou d'expérience professionnelle dont les revenus extra-agricoles du foyer fiscal excèdent 3 120 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance ;

4° (alinéa abrogé) ;

5° Les agrandissements ou réunions d'exploitations pour les biens dont la distance par rapport au siège de l'exploitation du demandeur est supérieure à un maximum fixé par le schéma directeur départemental des structures, sans que ce maximum puisse être inférieur à cinq kilomètres ;

6° Les créations ou extensions de capacité des ateliers de production hors sol au-delà d'un seuil de production fixé par décret ;

7° La mise en valeur de biens agricoles reçus d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural, ayant pour conséquence la suppression d'une unité économique égale ou supérieure au seuil fixé en application du 2°, ou l'agrandissement, par attribution d'un bien préempté par la société d'aménagement foncier et d'établissement rural, d'une exploitation dont la surface totale après cette cession excède deux fois l'unité de référence définie à l'article L. 312-5.

Pour déterminer la superficie totale mise en valeur, il est tenu compte des superficies exploitées par le demandeur sous quelque forme que ce soit ainsi que des ateliers de production hors sol évalués par application des coefficients mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 312-6. En sont exclus les bois, landes, taillis et friches, sauf les terres situées dans les départements d'outre-mer et mentionnées par l'article L. 128-3 ; en sont également exclus les étangs autres que ceux servant à l'élevage piscicole.